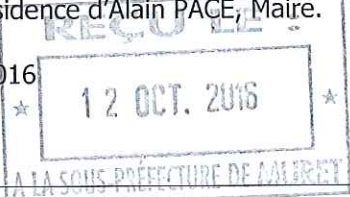



<p>COMMUNE de SEYSSES 10 Place de la Libération 31600 SEYSSES</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SEYSSES</p>
<p>Nombre de Conseillers : En exercice : 29 Présents : 19 Procurations : 5 Absents : 5 Votants : 24 Pour : 24</p>	<p>L'an deux mille seize, le cinq octobre à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Seysses, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Alain PACE, Maire.</p> <p>Date de la convocation : 28 septembre 2016</p> <div style="text-align: right;">  </div>
<p>PRESENTS : Alain PACE, Michel PASDELOUP, Carine PAILLAS, Andrée ESCAICH, Alain AUBERT, Bernadette SERRES, Yvelise MONTANE, Jérôme BOUTELOUP, Marie-Ange KOFFEL, Philippe RIBET, Patrick MORDELET, Maryvonne SALES, Laurent VALLET, Frédérique LAURENS, Alain D'ORSO, Alain VIDAL, Jean-Pierre ZANATTA, Line DELHON, Manuel SOLSONA.</p> <p>PROCURATIONS : Thierry LAZZAROTTO à Carine PAILLAS, Magali GRANDSIMON à Andrée ESCAICH, Dominique ALM à Alain PACE, Geneviève FABRE à Alain AUBERT, Jennifer DURAND à Alain VIDAL.</p> <p>ABSENTS : Corinne CORDELIER, Bruno BENOIST, Floréal PALAZON, Elisabeth DELEUIL, Eva FLORES.</p> <p>Secrétaire de séance : Patrick MORDELET</p>	
<p>N° 4391</p> <p>OBJET :</p> <p>Transfert de subvention au titre du pool routier 2013-2015</p>	<p>Monsieur Le Maire rappelle à l'Assemblée que le SIVOM de la SAUDUNE exerce la compétence voirie pour le compte de la commune.</p> <p>Il indique que la Commune de Seysses a bénéficié au titre du Pool Routier Investissement 2013 - 2015 d'une enveloppe de travaux éligibles de 520 000 € au taux de 41,25 % soit 214 500 € de subvention, devant être utilisée avant le 31 décembre 2016.</p> <p>Dans le cas où celle-ci ne serait pas consommée à cette date, la Commune perdrait le bénéfice de ces subventions du Conseil Départemental, sauf si celle-ci, dans un esprit d'intercommunalité, décide de céder son droit à subvention à une autre Commune membre du SIVOM de la Saudrune.</p> <p>Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,</p> <p>Vu les demandes des communes de Roques sur Garonne et de Lamasquère,</p> <p>Après apurement de toutes les factures concernant la ville de SEYSSES,</p> <ul style="list-style-type: none"> • Transfère à la Commune de Lamasquère qui a réalisé plus de travaux éligibles, un total de 20 000 € de subvention. • Transfère à la commune de Roques sur Garonne qui a réalisé plus de travaux éligibles, un total de 40 000 € de subvention.
<p>Certifié exécutoire, Reçu en Sous-Préfecture le : 12 OCT. 2016</p> <p>Affiché le : 12 OCT. 2016</p>	<p>Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit, au registre sont les signatures, pour copie conforme, Seysses, le 7 octobre 2016</p> <p style="text-align: center;">Le Maire, Alain PACE</p> <div style="text-align: right;">  </div>